



**Midi Corrèzien**  
Communauté de communes

**2020**

# Gestion des milieux aquatiques : Bilan d'activité



Communauté de Communes  
Midi Corrèzien

Samuel DRONEAU  
Mars 2021

www.correze.fr  
**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT



# SOMMAIRE

1. Présentation générale.....	3
1.1. Présentation de la collectivité.....	3
<b>1.2. Présentation de l'activité cours d'eau</b> .....	4
2. Bilan des opérations .....	7
2.1. Bilan de réalisation du programme 2020.....	7
2.2. Autres opérations.....	18
2.3. Etudes en cours de réalisation.....	18
<b>2.4. Interventions d'urgence</b> .....	18
2.5. Etat de réalisation du programme 2020.....	18
2.6. Etat des <b>cours d'eau</b> au 31 Décembre 2020.....	18
<b>3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières</b> (du 01/01 au 31/12) .....	18
3.1. <b>Suivi de l'état des cours d'eau</b> .....	18
3.2. Accompagnement des travaux annuels .....	19
3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information .....	19
3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve .....	19
3.5. Zones humides.....	20
3.6. Plan Pluriannuel de Gestion.....	20

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1. Présentation de la Collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Communes des Villages du Midi Corrézien, du Sud Corrézien et du Pays de Beynat ont fusionnées pour former la Communauté de Communes **Midi Corrézien**. La commune d'Altilac a également rejoint la collectivité.

La population totale de la Communauté de Communes est de 13 114 habitants pour une superficie de 38 958 ha.

Commune	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Population INSEE 2016	Densité de population en habitant par km <sup>2</sup>
Albignac	9,74	254	26,08
Altilac	25,23	867	34,36
Astaillac	7,35	232	31,56
Aubazines	14,1	911	64,61
Beaulieu sur Dordogne	16,89	1320	78,15
Beynat	34,84	1272	36,51
Bilhac	6,99	229	32,76
Branceilles	11,59	277	23,90
Chauffour sur Vell	7,19	422	58,69
Chenailler Mascheix	15,82	205	12,96
Collonges la rouge	14,31	488	34,10
Curemonte	8,83	211	23,90
La Chapelle aux Saints	4,72	259	54,87
Lagleygeolle	19,54	219	11,21
Lanteuil	22,47	522	23,23
Le Pescher	11,18	285	25,49
Ligneyrac	8,36	307	36,72
Liourdres	5,91	250	42,30
Lostanges	9,47	134	14,15
Marcillac la Croze	6,08	179	29,44
Ménoire	6,43	112	17,42
Meyssac	11,56	1283	110,99
Noailhac	13,51	379	28,05
Nonards	11,1	454	40,90
Palazinges	5,25	148	28,19
Puyd'Arnac	12,27	289	23,55
Queyssac les Vignes	11,13	198	17,79
Saillac	4,25	208	48,94
Sérilhac	12,53	268	21,39
Sioniac	10,6	229	21,60
St Bazille de Meyssac	4,47	132	29,53
St Julien Maumont	6,21	166	26,73
Tudeils	9,55	245	25,65
Végennes	10,11	176	17,41
<b>TOTAL</b>	<b>389,58</b>	<b>13130</b>	<b>33,70</b>

Tableau 1 : données démographiques selon les données INSEE

## 1.2. Présentation de l'activité cours d'eau

Sur le territoire de l'ex CC des Villages du Midi Corrèzien, le PPGMA s'achevait en 2017. L'arrêté de déclaration d'intérêt général, d'une validité de 5 ans, avait été signé le 26 Septembre 2012.

Sur le territoire de l'ex CC du Sud Corrèzien, le PPGMA était en cours de renouvellement avant la fusion. Les phases « diagnostic » et « définition des enjeux et objectifs » étaient terminées.

Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Beynat, il n'y avait pas de compétence « gestion des milieux aquatiques ».

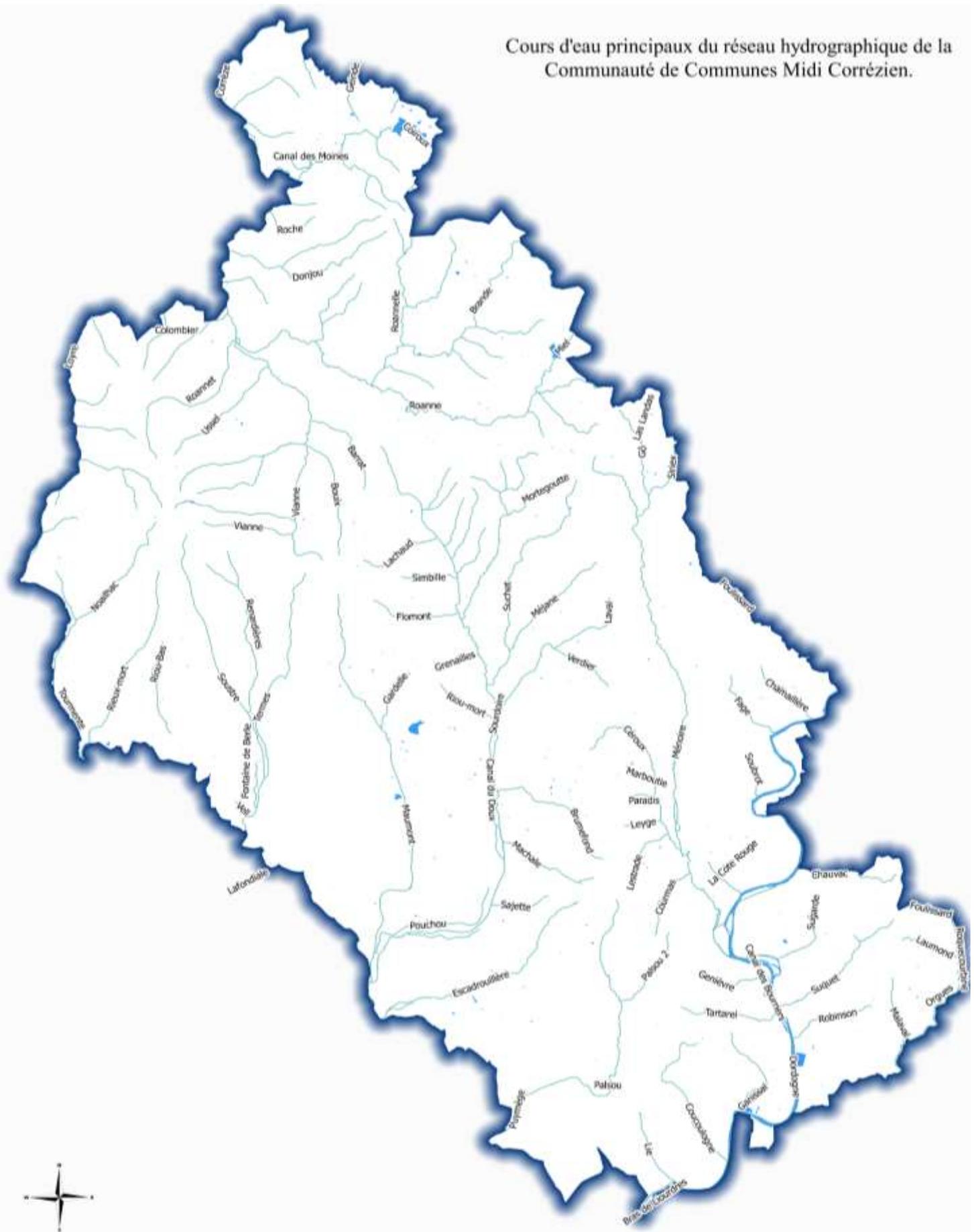
En 2017, un nouveau Plan Pluriannuel des Gestion des milieux Aquatique a donc été lancé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Midi Corrèzien. L'adoption fin 2018 du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et ses nouveaux critères d'éligibilité ont obligé la collectivité à revoir sa stratégie d'intervention. Trois PPG seront réalisés sur le territoire :

- PPGMA BV Corrèze, en partenariat avec toutes les structures à compétence GEMAPI situées sur le bassin versant de la Corrèze.
- PPGMA Tourmente, Sourdoire et Palsou, en partenariat avec CAUVALDOR.
- PPGMA Mémoire et affluents Dordogne, porté exclusivement par la CCMC.

Par délibération n°2017-192 du 16 Novembre 2017, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a pris la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations – GEMAPI », dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de cours d'eau)	Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de cours d'eau)
Tourmente	Tourmente	1 490	Dordogne	Dordogne	18 000
	Noailhac	6 058		<i>Affluents</i>	9 970
	<i>Affluents</i>	2 935		Lie	3 390
	Rieux-mort	5 935		Coucoulogne	4 815
	<i>Affluents</i>	1 140		Laborie	1 700
<b>Sous-total</b>	<b>17 558</b>	Fontanille		1 190	
Soustre	Soustre	9 140		Ganissal	2 970
	Vell	560		Robinson	2 650
	Fontaine de Berle	1 360		<i>Affluents</i>	1 520
	Termes	6 450		Tartarel	2 840
	<i>Affluents</i>	3 270		Suquet	4 560
	Renardières	5 500		<i>Affluents</i>	2 240
	<i>Affluents</i>	2 320		Genièvre	1 870
Riou-bas	3 560	Sugarde		2 930	
<b>Sous-total</b>	<b>32 160</b>	<i>Affluents</i>		1 330	
Maumont	Maumont	12 440		Chauvac	1 480
	<i>Affluents</i>	11 740		<i>Affluents</i>	2 610
	Gardelle	3 050	Soubrot	1 890	
	<i>Affluents</i>	2 370	Fage	2 640	
	Pouchou	4 580	<i>Affluents</i>	2 130	
<i>Affluents</i>	1 010	Chamaillière	2 490		
<b>Sous-total</b>	<b>35 190</b>	Foullissard	3 730		
Sourdoire	Sourdoire	20 930	<i>Affluents</i>	5 440	
	<i>Affluents</i>	17 060	<b>Sous-total</b>	<b>84 385</b>	
	Simbille	1 570	Mémoire	14 310	
	Pescher	6 760	<i>Affluents</i>	6 400	
	<i>Affluents</i>	2 230	Courmas	2 130	
	Flomont	2 360	<i>Affluents</i>	1 090	
	Grenailles	1 230	Bouix	1 760	
	Suchet	7 420	<i>Affluents</i>	1 050	
	<i>Affluents</i>	3 920	Lespinassou	2 890	
	Méjane	3 530	Sirieix	1 430	
	Canal du Doux	4 300	Gò	3 630	
	Lacoste	5 030	Céroux	5 400	
	<i>Affluents</i>	4 110	<i>Affluents</i>	3 180	
	Riou-mort	1 900	Lestrade	2 380	
	Soulages	2 850	Moussarie	2 480	
	<i>Affluents</i>	1 470	<b>Sous-total</b>	<b>48 130</b>	
	Bonneval	4 000	Roanne	16 455	
Tine	1 170	<i>Affluents</i>	5 670		
Machal	2 870	Coiroux	5 710		
Sajette	1 830	<i>Affluents</i>	2 350		
Escadrouillère	6 880	Jarouste	2 560		
<i>Affluents</i>	6 110	Viallard	2 220		
<b>Sous-total</b>	<b>109 530</b>	<i>Affluents</i>	1 280		
Palsou	Palsou	10 515	Donjou	5 250	
	<i>Affluents</i>	6 210	<i>Affluents</i>	4 200	
	palsou2	2 190	Praderie	2 500	
	<i>Affluents</i>	2 120	Vianne	9 200	
<b>Sous-total</b>	<b>21 035</b>	<i>Affluents</i>	8 340		
Orgues	Orgues	1 860	Bouix	3 380	
	<i>Affluents</i>	3 890	Barrat	2 730	
	Malaval	1 800	<i>Affluents</i>	2 050	
	Roquecourbine	1 050	Ussel	3 940	
	Laumont	1 700	Plainefage	2 480	
	Foullissard	550	<i>Affluents</i>	3 270	
<b>Sous-total</b>	<b>10 850</b>	Brande	7 500		
Corrèze	Corrèze	2 695	<i>Affluents</i>	7 450	
	<i>Affluents</i>	8 290	Perrier	2 200	
	Canal des Moines	2 330	<i>Affluents</i>	2 190	
	<b>Sous-total</b>	<b>13 315</b>	Miel	2 250	
<b>TOTAL</b>	<b>477 328</b>	<b>Sous-total</b>	<b>105 175</b>		
<b>mètres linéaires de cours d'eau</b>					

Cours d'eau principaux du réseau hydrographique de la  
Communauté de Communes Midi Corrèzien.



5 0 km

Carte du réseau hydrographique d'après les données de la DREAL (2012) et du Conseil Départemental de la Corrèze (2013).  
Conception graphique : Communauté de Communes Midi Corrèzien, 01-12-2017.



## 2. BILAN DES OPERATIONS

### 2.1. Bilan de réalisation du programme 2020

# REDACTIONS DES PLANS PLURIANNUELS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## ➤ *Historique des PPGMA sur le territoire :*

Les dispositions du nouveau programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne oblige la Communauté de Communes à modifier sa méthodologie de travail. Un PPG à l'échelle du territoire Midi Corrèzien était en cours d'élaboration. Ce périmètre n'étant pas compatible avec la notion de « périmètres hydrographiques cohérents » définie par l'Agence de l'Eau, le travail a été stoppé.

La Communauté de Communes sera concernée par trois PPG :

- PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)
- PPG Ménoire et affluents Dordogne
- PPG Corrèze, en collaboration avec le SIAV, Tulle Agglo, Haute-Corrèze Communauté, Ventadour-Egletons-Monédières, Vézère-Monédières-Millesources et Xaintrie Val'Dordogne

### • PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou

Le PPG TSP est actuellement le plus avancé des trois futurs PPG. En 2019, au cours d'une journée de terrain, le diagnostic a été présenté aux élus. Suite aux retours de cette réunion, le diagnostic a pu être affiné et présenté aux partenaires techniques et financiers le 12 février 2020. Les fiches de présentation des différents secteurs de cours d'eau ont été partiellement rédigées en 2020. Ce travail sera achevé en 2021.

L'objectif initial de la Communauté de Communes Midi Corrèzien était de rédiger les enjeux/objectifs ainsi que la programmation de travaux en 2020 mais en raison du contexte sanitaire, ce travail a pris du retard. Il sera effectué premier semestre 2021.

### • PPG Corrèze

Sous l'initiative de la Préfecture de la Corrèze, une première réunion de concertation a eu lieu le 19 février 2020. Après concertation des différentes collectivités concernées, TULLE AGGLO a été désignée comme structure coordinatrice en charge de l'animation sur le bassin Corrèze.

En raison du contexte sanitaire, il n'y a pas eu d'autre réunion de travail organisée en 2020.

### • PPG Ménoire et affluents Dordogne

Le PPG Ménoire et affluents Dordogne sera le dernier à être réalisé. L'objectif serait de déposer le dossier de déclaration d'intérêt général courant 2022.

# INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DES BASSINS VERSANTS DE LA SOURDOIRE ET DU MAUMONT

*Rappel du contexte :*

*Les acteurs locaux des bassins versant de la Tourmente et de la Sourdoire ont souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'un programme territorial de type Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques (CPMA) en se fixant les objectifs suivants :*

- *Mettre en œuvre une véritable politique de préservation des zones humides du territoire,*
- *Restaurer la continuité écologique sur la Sourdoire (classée en liste 2),*
- *Coordonner les politiques de gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente.*

*Ce contrat a été signé le 30 Aout 2016, entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval et la Communauté de Communes Midi Corrèzien.*

*La partie lotoise du territoire du CPMA a fait l'objet d'inventaires des zones humides au printemps 2013, par la Cellule d'Assistance Technique Zone Humide (CATZH) du Lot. A contrario, il n'existe pas d'inventaire sur la partie corrézienne du territoire.*

*La différence de pression d'inventaire (et donc de surface) est clairement visible dans le diagnostic avec les zones humides fonctionnelles (dans le département du Lot) et les zones à dominantes humides (dans le département de la Corrèze). Afin de combler cette différence de connaissances, une démarche similaire a été lancée sur la Corrèze.*

En collaboration avec le CEN Nouvelle Aquitaine, la CATZH du Lot a été mandatée pour réaliser cet inventaire. La méthodologie est basée sur le cahier des charges commun aux inventaires réalisés sur le bassin Adour-Garonne :

- phase 1 : pré-inventaire à partir des référentiels existants (ZNIEFF, Natura 2000, cartes pédologiques, cartographie EPIDOR...). Des zones humides à confirmer par des prospections de terrain (ZPT) sont ainsi identifiées.

- phase 2 : inventaire terrain sur la base des critères de végétation hygrophile ou sol hydromorphe (le critère de végétation est essentiellement utilisé). Cette phase permet de délimiter des zones humides élémentaires (ZHE) et de collecter différentes données (typologies CORINE BIOTOPE des habitats, espèces observées, fonctionnement hydrologique, état de conservation...).

- phase 3 : inventaire plus détaillé.

En 2019, près de la moitié du territoire d'étude avait pu être diagnostiqué (environ 80km<sup>2</sup>). Ce diagnostic s'est donc poursuivi et achevé en 2020. Le rendu de l'étude n'est pas encore totalement finalisé mais la surface en zone humide identifiée sur ce bassin devrait avoisiner les 400 ha.



# SUIVI D'ESPECES PATRIMONIALES

*Rappel du contexte :*

*Sur certains secteurs du bassin versant Tourmente/Sourdoire, la connaissance en termes de présence d'espèces patrimoniales n'est pas actualisée ou totalement absente. Dans le cadre du CPMA Tourmente/Sourdoire, une action de suivi de ces espèces patrimoniales a donc été inscrite.*

Afin de mieux connaître l'ichtyofaune présente sur ce bassin, des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur plusieurs points stratégiques.

Sur le bassin versant de la Sourdoire, 4 stations ont été sélectionnées :

- La Sourdoire à Montmaur (Communes de Lostanges et Marcillac la Croze)
- Ruisseau du Pescher au seuil du Bouix (commune du Pescher)
- Le Suchet au pont de la Tréganie (commune de Lostanges)
- Le ruisseau de Laval à la Plantade (communes de Lostanges et Tudeils)

Sur le bassin versant de la Tourmente, 2 stations ont été sélectionnées :

- La Tourmente à Coutinard (communes de Ligneyrac et Turenne)
- Le Soustre à La Borie (commune de Chauffour sur Vell)

Une première phase d'inventaire a été réalisée en 2019 (voir bilan d'activité). Une seconde était prévue pour 2020 mais les conditions hydrologiques n'ont pas permis de la faire. Cette seconde phase sera donc réalisée en 2021

# MISE EN DEFENS DES BERGES EN AMONT DU LAC DE MIEL

## ➤ Présentation du contexte

Le plan d'eau de Miel, situé sur la tête du bassin versant de la Roanne, est notamment utilisé pour la baignade. A ce titre, il fait l'objet d'un suivi régulier de la qualité de ses eaux par l'ARS. Or, depuis 2017, la qualité bactériologique du plan d'eau s'est régulièrement dégradée, jusqu'à obtenir en 2019 le classement «insuffisant». Les fortes concentrations en Escherichia coli ont entraîné plusieurs fermetures de baignade.

Cette dégradation du classement a provoqué un renouvellement du profil de baignade. La Communauté de Communes Midi Corrézien, via son service GEMAPI, a intégré le comité de pilotage de l'étude. Afin d'identifier les origines éventuelles de cette pollution, le Technicien Rivières a réalisé en diagnostic des ruisseaux situés en amont du plan d'eau. Ce travail a mis en évidence une grosse problématique de divagation des bovins au cours d'eau avec un risque important de contamination de l'eau.

Des analyses d'eau réalisées sur les différents ruisseaux impactés ont confirmé les problèmes bactériologiques.

## ➤ Présentation de l'opération

Au vu des enjeux liés au lac de Miel, la commune de Beynat a souhaité porter cette opération de mise en défens. La Communauté de Communes, en collaboration avec la chambre d'agriculture et EPIDOR, a assuré le suivi technique de l'opération.

Une rencontre sur le terrain a été organisée avec les trois agriculteurs concernés afin de trouver des solutions techniques pour la mise en défens des berges et l'aménagement de points d'abreuvement de substitution à un accès direct au cours d'eau.

Environ 3 700 mètres linéaires de berges ont ainsi été clôturés. De plus, 9 abreuvoirs bétons ont été installés. Ils sont tous alimentés par gravité et équipés de flotteurs basse pression.

- Photos avant travaux



- Photos après travaux



# MISE EN DEFENS DES COURS D'EAU ET AMENAGEMENTS DE POINTS D'ABREUVEMENT

## ➤ Rappel du contexte

Le pâturage de la zone riparienne ainsi que l'abreuvement du bétail au cours d'eau ont été identifiés comme problématiques sur la plupart des cours d'eaux du Midi Corrézien.

Des clôtures posées trop près du cours d'eau ou l'absence totale de clôture empêchent le développement de la ripisylve. Cette dernière ne peut plus jouer son rôle de maintien des berges, de filtration, de lutte contre le lessivage des sols...

De plus, l'abreuvement direct au cours d'eau déstabilise fortement les berges, ce qui participe au colmatage du lit.

## ➤ Présentation de l'opération

Dans le cadre d'un appel à projet porté par la région Nouvelle Aquitaine, les agriculteurs peuvent bénéficier de financements pour la pose de clôtures en bord de rivière ainsi que pour la mise en place de systèmes d'abreuvement.

La Communauté de Communes, en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique du Conservatoire de Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, accompagne les agriculteurs dans cette démarche.

## ➤ Réalisation 2020

- Dossier Farges :

Ce dossier est issu de l'appel à projet 2018. Les travaux étaient les suivants :

- Mise en défens de 280 ml de cours d'eau (la Machale)
- Aménagement d'une mare servant de prise d'eau
- Installation de deux abreuvoirs gravitaires à niveau constant

Les travaux ont été réalisés au mois d'août 2020. Le système a été immédiatement fonctionnel, bien que réalisé sur une période très sèche, avec un déficit hydrique important.





Aménagement de la mare (dossier Farges)

- Dossier GAEC Jaladi :

Ce dossier est issu de l'appel à projet 2019. Les travaux étaient les suivants :

- Restauration et mise en défens d'une mare
- Installation d'un abreuvoir gravitaire à niveau constant

Les travaux ont été réalisés au printemps 2020. Un second chantier, sur un affluent de la Tourmente, sera réalisé en 2021.



# RENOUVELLEMENT DES PROFILS DE BAINNADE DES PLANS D'EAU DE MIEL ET DU COIROUX

La Directive communautaire 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, édictée le 15 février 2006, et son décret d'application du 18 septembre 2008 ont instauré de nouvelles dispositions pour la surveillance et la gestion des eaux de baignade se manifestant par la réalisation d'un profil de baignade pour chaque site de baignade, privé ou public, en eau douce ou en eau salée.

Les fréquences de révision des profils sont définies en fonction du classement des eaux de baignade. Dans un souci d'harmonisation au niveau national, la date de référence à prendre en compte pour définir l'échéance de la première révision est l'année du premier classement. Les fréquences de révision sont établies comme il suit :

- Qualité excellente : pas d'obligation de révision
- Qualité bonne : tous les 4 ans
- Qualité suffisante : tous les 3 ans
- Qualité insuffisante : tous les 2 ans

- **Plan d'eau de Miel**

Le plan d'eau de Miel, situé sur la commune de Beynat, est construit en barrage sur la Roanne. D'une superficie d'environ 10 ha, il a une vocation essentiellement touristique (baignade, pêche...). Le profil initial du plan d'eau de Miel a été réalisé en 2011. Le classement en « bonne qualité » en 2017 a provoqué une révision du profil. La qualité a continué à se dégrader pour devenir insuffisante en 2019. La qualité bactériologique était en cause (E. coli). Des fermetures de baignade ont eu lieu en 2018 et 2019.

La Communauté de Communes Midi Corrézien a intégré le comité de pilotage de l'étude. Cela a notamment permis de mettre en place l'action présentée en page 11.

- **Plan d'eau du Coiroux**

Le plan d'eau du Coiroux, situé sur la commune d'Aubazine, est construit en barrage sur le ruisseau du Coiroux. D'une superficie d'environ 26 ha, il a une vocation essentiellement touristique (baignade, activités nautiques, pêche...). Le profil de vulnérabilité de la baignade du plan d'eau de Coiroux a été réalisé en 2013 dans le cadre d'une opération groupée portée par EPIDOR. Ce profil a permis d'établir un état des lieux de la baignade et du bassin versant, d'évaluer les risques potentiels de pollution et de préciser les mesures de gestion.

Depuis, des dégradations de la qualité de l'eau due à la présence de cyanobactéries ont été mesurées et ont entraîné plusieurs périodes de fermeture de baignade en 2019 et en 2020. Aussi, le syndicat du Coiroux, gestionnaire du plan d'eau, a souhaité engager la révision du profil de baignade.

La Communauté de Communes Midi Corrézien a intégré le comité de pilotage de l'étude. La consultation des prestataires est en cours.

# TRAVAUX D'EFFACEMENT DU SEUIL DU MOULIN DE LA ROUSSIE SUR LA ROANNE



Situé sur la Roanne, entre les communes de Beynat et Sérilhac, le seuil du Moulin de la Roussie servait à alimenter la station d'eau potable de Roche de Vic. Propriété du syndicat mixte Bellovic, cet ouvrage n'a aujourd'hui plus d'utilité.

Les services de l'état ont identifié cette ouvrage comme à mettre en conformité avant la fin de l'année 2023 (phase1). Le syndicat c'est donc rapproché la Communauté de Communes afin d'obtenir une assistance technique pour la réalisation des travaux de mise aux normes.

Les travaux vont donc consistés à :

- Retirer les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique,
- **Enlever le sable accumulé en amont de l'ouvrage et le stocker en berge,**
- Réaliser quelques coupes sélectives sur la ripisylve
- Remettre en état le site et ses abords en fin de travaux

Les procédures administratives ont été réalisées en 2020 mais le chantier est programmé en 2021.

## 2.2. Autres opérations

- La cellule **GEMAPI de la Communauté de Communes** est associée à l'élaboration du PLUi Midi Corrèzien, notamment sur les volets eau et environnement.
- La Communauté de Communes a été sollicité par la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et de son objectif de **restauration du bon état des masses d'eau**. La continuité piscicole et sédimentaire est un des principaux paramètres de l'évaluation du bon état écologique des cours d'eau.

Le Technicien Rivières de la collectivité accompagne donc les propriétaires qui le souhaite dans les démarches de mise au norme de leur ouvrage. Le travail **d'accompagnement se concentre sur les cours d'eau prioritaires du territoire, à savoir la Sourdoire, la Mémoire et la Roanne.**

## 2.3. Etudes en cours de réalisation

Sans objet.

## 2.4. Interventions d'urgence

**Aucune intervention d'urgence n'a été réalisée en 2019.**

## 2.5. Etat de réalisation du programme 2020

La réalisation de deux actions, initialement programmée en 2020, a été reportée en 2021 :

- Suivi des espèces patrimoniales
- **Suivi des cours d'eau à état modélisé**

## 2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 2020

L'étude diagnostique pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques du Midi Corrèzien est en cours de réalisation.

# 3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre)

## 3.1. Suivi de l'état des cours d'eau

Cette mission comprend l'actualisation annuelle du programme de travaux, la surveillance continue de points singuliers et l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- **8 jours pour l'actualisation** et la rédaction du programme annuel de travaux ;
- **4 jours pour la participation à l'élaboration du PLUi Midi Corrèzien** ;
- **8 jours pour l'actualisation des profils de baignade des lacs du Coiroux et Miel** ;
- **12 jours pour la surveillance continue de points singuliers** ;

- 0 jour pour l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes ;

Soit 32 jours.

### 3.2. Accompagnement des travaux annuels

Cette mission comprend l'élaboration des documents techniques et de toute autre pièce administrative ainsi que **l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.**

En raison des renouvellements en cours des PPG, **il n'y a pas eu d'opération** sur les boisements de berges en 2020.

### 3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information

Cette mission comprend la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières, la participation à des formations en lien direct avec les différentes missions du Technicien Rivières, les contacts avec les partenaires ainsi que l'élaboration et la diffusion du rapport d'activité.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 0 jours pour la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières;
- 0 jours pour la participation à des formations en rapport direct avec les missions **prises en compte par l'agence ;**
- 32 jours consacrés aux contacts avec les différents partenaires ;
- **6 jours pour l'élaboration et la diffusion du rapport.**

Soit 38 jours.

### 3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve

Dans le cadre de cette mission, la Communauté de Communes accompagne les **propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.** Elle a également accompagné les agriculteurs **dans le cadre de l'appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine** pour la mise en défens des berges.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 22 jours pour **l'accompagnement des propriétaires d'ouvrage en liste II (Mémoire, Sourdoire et Roanne) ;**
- **13 jours pour l'opérations de mise en défens en amont du lac de Miel ;**
- **9 jours pour les opérations de mise en défens dans le cadre de l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.**

Soit 44 jours.

### 3.5. Zones humides

- 6 jours pour l'**inventaire** des zones humides des bassins versants de la Tourmente et de la Sourdoire (**suivi de l'étude, communication, rencontre avec des propriétaires...**)

### 3.6. Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)

La Communauté de Communes Midi Corrézien est en cours de renouvellement de ses Plans Pluriannuels des Gestion des milieux Aquatiques.

L'**année 2020** a été principalement consacrée à la réalisation du diagnostic du PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou. Ce dernier a été présenté aux partenaires technique et financiers le 12 février 2020. Le technicien a ensuite procédé à la rédaction des fiches secteur, travail préalable à la définition des enjeux et objectifs.

Pour le PPG Corrèze, des concertations entre structures compétentes ont eu lieu en 2020, afin de désigner une structure animatrice (Tulle Agglo).

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- **45 jours pour l'actualisation des PPGMA**